

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL – FNUJA & SAF



PJL justice criminelle - Comment installer la mobilisation dans la durée ? Une boîte à outils

Le Syndicat des Avocats de France (SAF) et la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA) saluent la mobilisation massive engagée depuis plusieurs semaines dans la quasi-intégralité des barreaux contre le projet de loi Justice criminelle.

Cette mobilisation s'est matérialisée par une grande démonstration de force de la profession au niveau national, hier, lundi 13 avril 2026, que ce soit à Paris ou dans les autres villes.

Assemblées générales, grèves d'audiences, suspensions des désignations en matière pénale, défenses de masse, lectures de motions, rassemblements devant les juridictions, actions publiques et procès fictifs : partout, la profession s'est organisée et a démontré sa détermination.

Ce mouvement s'inscrit dans un contexte d'attaques répétées contre les droits des justiciables et l'équilibre du procès pénal.

Le projet de loi Justice criminelle porte une atteinte fondamentale aux droits des justiciables. Il s'inscrit dans une logique de gestion des flux qui asphyxie, ralentit et soumet la justice, en supprimant des droits et libertés essentiels.

Face à cela, notre mot d'ordre est clair : retrait pur et simple du projet de loi.

Un véritable ultimatum doit être posé au gouvernement : ou ce texte est retiré, ou la mobilisation des avocates, des avocat.es et des magistrat.es deviendra encore plus large, plus soudée, unifiée et massive.

Les prochaines semaines, jusqu'à l'examen à l'Assemblée nationale, doivent être une période de mobilisation intense, ferme et totale.

Ainsi, nous appelons à :

- Multiplier les journées de grève et actions « justice morte » au moins une fois par semaine au sein des barreaux,
- Organiser des défenses de masse, dépôts coordonnés de demandes et QPC, manifestations dans et devant les palais, réunions publiques et actions de sensibilisation des justiciables,
- Généraliser les motions, prises de parole et outils de communication communs, la presse s'empare du sujet et parle de notre colère, il faut continuer à multiplier les actions de communication médiatiques.
- Expliquer au plus grand nombre les dangers de ce texte, impliquer les associations, collectifs de victimes, défenseurs des droits des femmes et plus largement toute la société civile, et de faire le lien avec l'ensemble des réformes qui entravent l'accès au juge et affaiblissent les contre-pouvoirs.

- Interpeller les parlementaires pour les sensibiliser aux dangers de ce projet de loi inacceptable

Dans les Barreaux, la mobilisation peut prendre différentes formes et différentes modalités comme (liste non exhaustive) :

- déployer des communiqués de presse réguliers sur le détail des revendications par matière (PJL Justice criminelle, timbre, RIVAGE, FIR CNDA, PJL Ripost, délais de jugement)
- journée de plaidoiries à plusieurs avec des volontaires élèves-avocat-es
- journée surprise de dépôt de QPC (toutes matières)
- jour de lecture de motion/texte à chaque ouverture d'audience dans tout le palais
- jour surprise par semaine où aucun dépôt n'est fait au civil
- une manif par semaine devant le palais avec prises de paroles
- alterner les actions ponctuelles sur les contentieux majeurs et mineurs
- mise en scène (procès fictif du ministre, simulation CRPC criminelle, dialogue illustratif)
- journée d'assignation de l'Etat en responsabilité du fait des délais de jugement déraisonnables (pénal ET civil)
- un jour de grève générale surprise par semaine (formes et jours à déterminer)
- un jour surprise de dépôt de demandes en masse par semaine (DML, plaintes avec CPC, plaintes en ligne, demandes d'actes)
- défense de masse en comparution immédiate sur une audience surprise par semaine
- défense de masse dans le contentieux civil sur une audience surprise par semaine
- un jour surprise de refus systématiques des CRPC ou de demande de renvois en CRPC
- une heure par semaine de manifestation dans nos palais avec prises de parole et tractage auprès des justiciables
- réunions publiques pour parler du projet aux côtés d'associations / organisations luttant avec nous et conférence de presse
- généraliser un kit de communication (via le site "sans-sure" ou le kit du CNB, échanges de slogans et de tracts entre sections / UJA) à intégrer à nos réseaux / nos signatures de mails
- instaurer des AG régulières et des comités de mobilisation pour animer et organiser ces actions avec des représentant-es de toutes les matières
- journée avec port de badge sur la robe
- ...

La mobilisation d'hier n'est qu'une étape et quelles que soient les formes qu'elle prendra, elle doit se poursuivre.

Nous avons besoin d'une victoire et nous avons les armes pour continuer la lutte : nous sommes avocats, sentinelles de l'Etat de Droit. Nous avons environ huit semaines pour tout changer.